



FAGACE

FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE

UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

12^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

le 19 Février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) a tenu sa 12^{ème} session ordinaire le vendredi 19 Février 2021 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Bénin, Président en exercice.

Ont pris part à cette session, les Gouverneurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa dernière session, le Conseil des Gouverneurs a pris acte de la mise en œuvre des résolutions adoptées au cours de sa précédente réunion.

La 12^{ème} session ordinaire du Conseil des Gouverneurs a été précédée par la 57^{ème} session du Conseil d'Administration, qui lui a soumis son rapport. En procédant à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des Gouverneurs s'est principalement penché sur ledit rapport. Il a ainsi pris connaissance des résultats des travaux du Conseil d'Administration qui a entre autres approuvé :

- la coopération institutionnelle du Fonds avec : la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), Export Trading & Corporation (ETC), BLEND Financial Services Limited et KARA INVESTEMENT FUND ;
- le bilan des activités opérationnelles pour l'exercice 2020 établi à 22,5 milliards FCFA en faveur du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, de la CENTRAFRIQUE, la COTE D'IVOIRE de la GUINEE-BISSAU, du MALI, du NIGER, du RWANDA, du SENEGAL et du TOGO ;
- le nouvel organigramme du Fonds.

A l'issue de l'examen des conclusions et recommandations du rapport, le Conseil des Gouverneurs a félicité les membres du Conseil d'Administration pour les résultats qualitatifs obtenus. Il a ensuite pris d'importantes décisions notamment :

- l'adoption du Plan stratégique 2021-2025 placé sous le signe de la modernisation du Fonds ;
- la nomination des Commissaires aux comptes du FAGACE pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la nomination d'un troisième d'Administrateur indépendant ;
- la création des ordres du FAGACE ;

- la création du Bureau Indépendant d'évaluation (BIE) ;
- la création du Corps des Ambassadeurs de bonne volonté du FAGACE ;
- la création du poste de Médiateur du FAGACE.

Par ces décisions, le Conseil des Gouverneurs s'engage à soutenir la réorientation stratégique du FAGACE dont les piliers sont : **la modernisation de l'institution, son intégration économique africaine, le renforcement de la qualité de gouvernance, la mise en place des mécanismes indépendants de contrôle et d'évaluation à tous les niveaux, la mobilisation de ressources ordinaires et spéciales adéquates, la valorisation du capital humain, le développement d'une communication financière et internationale, l'innovation, la diversification de l'offre, l'accroissement des interventions** pour répondre efficacement aux besoins des économies des Etats membres.

Cette nouvelle stratégie vise également à permettre au FAGACE de jouer un rôle plus accru dans un contexte de la relance des économies des Etats membres affectés par la pandémie de la COVID-19.

Au terme de ses travaux le Conseil des Gouverneurs a félicité la Direction Générale pour la nouvelle dynamique amorcée et l'a encouragée à poursuivre dans cet élan.

Fait à Cotonou, le 19 Février 2021.

Le Président de la session,

Romuald WADAGNI

Ministre de l'Economie et des
Finances de la République du Bénin